

Objectifs pédagogiques :

Le SST sera capable d'intervenir face à une situation d'accident, mettre ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.

Public concerné : Tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHSCT.

Niveau de connaissances préalables requis : Aucun.

Durée : 2 jours - 14 heures de face à face pédagogique.

Dates de formation : du lundi au vendredi. Possibilité les samedis sur demande. (Pour les périodes estivales, nous contacter).

Nombre de personne : 4 à 10 personnes. Au-delà de 10 personnes la formation sera prolongée d'une heure par candidat jusqu'à concurrence de 14.

Lieu de formation : Interentreprises en Centre de Formation ou bien Intra Entreprise sur site du client.

Moyens et méthodes :

- Salle de cours équipée de vidéo projecteur et tableau blanc
- Support pédagogique (Vidéo projecteur, ordinateur, trame de formation, DVD, livret stagiaire)
- Mannequins, défibrillateur, exercices pratiques

Modalité de suivi du stagiaire : Suivi pédagogique individualisé

Profil des intervenants : Personnel qualifié par expérience professionnelle étant formateur SST (INRS).
Responsable Pédagogique : A. Marye.

La formation sera validée :

- Une carte SST sera délivré par nos soins via l'outil FORPREV au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST, validité 24 mois.

Maintient et actualisation des compétences : 7 heures tous les 24 mois de date à date

PROGRAMME

Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise (sensibilisation à la prévention des risques professionnels) :

- Situer le sauveteur secouriste du travail dans la santé et la sécurité au travail
- Prévention en entreprise
- Protéger – Prévenir – Examiner - Faire alerter – Informer - Secourir
- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime répond, se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux.
- La victime répond, elle se plaint de brûlures.
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- Risques spécifiques à l'entreprise : module optionnel la durée est déterminée par le médecin du travail.